UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Conseil d'administration
Mardi 20 juin 2017
Salle CAILLEMER

Délibérations

Délibérations signées.	Pages
Délibération n° **D-2017-06-01-Ins** : Approbation du procès-verbal du 25 avril 2017.	2
Délibération n° **D-2017-06-02-Ins** : COMUE : Elections des grands électeurs du conseil d'administration de l'UdL	3
Délibération n° **D-2017-06-03-Fin** : Règles d'attribution des bourses pour une mobilité d'études 2017/2018	5
Délibération n° **D-2017-06-04-Ins** : Modification des statuts de la faculté des langues	9
Délibération n° **D-2017-06-05-Sco** : Règles de progression en licence	10
Délibération n° **D-2017-06-06-Fin** : Remise commerciale 01	15
Délibération n° **D-2017-06-07-Fin** : Remise commerciale 02	16
Délibération n° **D-2017-06-08-Fin** : Remise commerciale 03	17
Délibération n° **D-2017-06-09-Fin** : Remise commerciale 04	18
Délibération n° **D-2017-06-10-Fin** : Remise commerciale 05	19
Délibération n° **D-2017-06-11-Fin** : Remise commerciale 06	20
Délibération n° **D-2017-06-12-Fin** : Remise commerciale 07	21
Délibération n° **D-2017-06-13-Fin** : Remise commerciale 08	22
Délibération n° **D-2017-06-14-Fin** : Remise gracieuse 01	23
Délibération n° **D-2017-06-15-Fin** : Remise gracieuse 02	24
Délibération n° **D-2017-06-16-Fin** : Tarifs des formations modélisées SCOLINS-GDM 2017/2018	25
Délibération n° **D-2017-06-17-Fin** : Tarifs des formations de la faculté de droit 2017/2018	30
Délibération n° **D-2017-06-18-Fin** : Don de la « Société Stylistique Anglaise » au CEL (2400€)	53
Délibération n° **D-2017-06-19-Acc** : Conventions (partie C-pour information)	54

Délibération n° D2017-06-01-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Sur proposition de M. le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 25 avril 2017.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D 2017-06-02-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants et L. 718-7 et suivants ;
Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon », dans sa version modifiée par le décret n° 2017-857 du 9 mai 2017 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-05-04 du 31 mai 2017 portant approbation des modalités d'élections des représentants de l'université Jean Moulin auprès des instances de la COMUE « Université de Lyon » ;

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Proclamation des résultats

Le quorum étant atteint, l'élection des grands électeurs au conseil d'administration de la COMUE « Université de Lyon » s'est tenue en séance du conseil d'administration de l'université Jean Moulin le 20 juin 2017.

Les grands électeurs de l'université Jean Moulin, élus au scrutin plurinominal à un tour par et parmi les membres du conseil d'administration des catégories 4a, 4b, 5 et 6, sont les suivants :

- Grands électeurs catégorie 4 :
    - (A) **4** membres représentant les professeurs des universités et personnels assimilés :
        - **Catherine DELESALLE-NANCEY**
        - **Claire DODANE**
        - **Caroline HUSSLER**
        - **Didier VINOT**
    - (B) **4** membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés :
        - **Alain ASQUIN**
        - **Franck MARMOZ**
        - **Claudine OLIVIER**
        - **Jérôme RIVE**

- Grands électeurs catégorie 5 :
    - **2** représentants des autres personnels :
        - **Yann BERGHEAUD**
        - **François BONICALZI**

- Grands électeurs catégorie 6 :
    - **4** représentants des usagers :
        - **Julie BEYENS**
        - **Bastien BONNERUE**
        - **Michel ESCRIGNAC**
        - **Chloé VIAL**

Lyon, le 26 juin 2017
Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

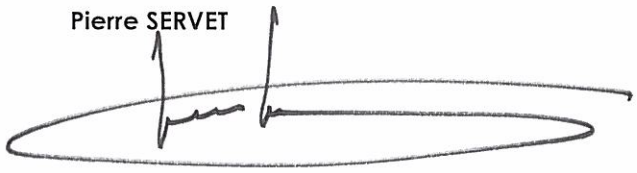

Délibération n° D2017-06-03-Sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 13 juin 2017 ;

Sur proposition de M. le directeur du service général des relations internationales,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les règles d'attribution des bourses pour une mobilité d'études, applicables pour l'année universitaire 2017-2018 et annexées à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

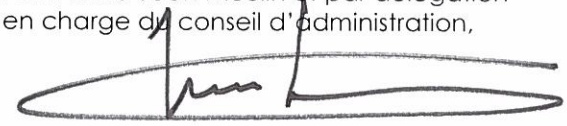

Pierre SERVET

RÈGLES D'ATTRIBUTION DES BOURSES POUR UNE MOBILITÉ D'ETUDES EN 2017-2018

Vote en CFVU du 13 juin ~~6 mai~~ 2017

I. RÈGLES GÉNÉRALES

Les bourses de mobilité sont attribuées dans la limite de l'enveloppe dont bénéficie l'Université.
Le dossier de candidature doit être déposé au Service des Relations Internationales **avant** le début de la mobilité.

Un tableau récapitulant les règles d'attribution est présenté au paragraphe III ci-dessous.

II. CRITÈRES D'ÉLÉGIBILITÉ ET MONTANTS

A. Règles communes

- Seuls les étudiants effectuant une mobilité d'études encadrée peuvent bénéficier d'une bourse.
- Les étudiants partant en mobilité d'études dans le cadre d'une année de césure ne sont pas éligibles.

B. Règles spécifiques et montants

1. ERASMUS+

Critères d'éligibilité

- Effectuer une mobilité d'études d'une durée de 3 à 12 mois.
- Ne pas dépasser 12 mois de mobilité par cycle (licence et master), études et stage cumulés.
- Effectuer sa mobilité dans un pays du programme Erasmus+ :

Pays du Groupe 1 : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède.
Pays du Groupe 2 : Allemagne, Belgique, Croatie, Chypre, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovénie, Turquie.
Pays du Groupe 3 : Bulgarie, Estonie, Ex République Yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie.

Règles d'attribution

La mobilité est financée en fonction du pays de destination selon le cadre établi par la Commission Européenne.
Le montant de la bourse est le suivant :
~~1750~~ 1820 € pour une année ou 910~~875~~ € pour un semestre dans un pays du Groupe 1.
~~133~~1470 € pour une année ou 735~~665~~ € pour un semestre dans un pays des Groupes 2 ou 3.

Attention, si la durée de la mobilité est inférieure à 7 mois pour une mobilité à l'année ou inférieure à 3,5 mois pour une mobilité au semestre, le montant de la bourse sera calculé au prorata du nombre de jours réellement effectués (~~250~~260 €/mois pour pays du Groupe 1 ou ~~190~~210 € par mois pour pays des Groupes 2 ou 3).

Une aide peut être allouée en complément pour les étudiants en situation de handicap. Les étudiants concernés doivent se rapprocher du Service des relations internationales pour déposer un dossier spécifique.

Versement de la bourse

Si le dossier est complet, la bourse est versée en deux fois :

- 70% de la bourse à réception de l'attestation de présence et après réponse au test OLS.
- Le solde à réception de l'attestation finale, après réponse au questionnaire Erasmus+ et au test OLS final.

2. BOURSE DE LA RÉGION

Critères d'éligibilité

- Partir en mobilité au minimum 2 mois.
- Ne pas partir dans son pays d'origine pour les étudiants non français
- Ne pas dépasser 48 semaines de mobilité financées, tous cycles confondus (licence et master), études et stage confondus.

Règles d'attribution

Si la mobilité a lieu **hors Europe**[*] :
L'étudiant reçoit 950 € pour une mobilité d'un semestre.
L'étudiant reçoit 1995 € pour une mobilité d'une année.

Si la mobilité a lieu **en Europe**[*]:
L'étudiant reçoit 380 €, quelle que soit la durée de la mobilité.

Les étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire d'un montant variant selon l'échelon de bourse :
Echelon de bourse 7 : 530 €
Echelon de bourse 6 : 455 €
Echelon de bourse 5 : 380 €
Echelon de bourse 4 : 305 €
Echelon de bourse 3 : 230 €
Echelon de bourse 2 : 155 €
Echelons de bourse 1 et 0bis : 80 €

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'une aide complémentaire d'un montant de 530 €.

Les étudiants effectuant une mobilité au Bade-Wurtemberg, en Catalogne ou en Lombardie bénéficient d'une aide complémentaire forfaitaire d'un montant de 300 €, ces trois régions faisant partie de l'Entente « Quatre Moteurs pour l'Europe » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Versement de la bourse

Si le dossier est complet, la bourse est versée en deux fois :
75% de la bourse après dépôt du certificat de présence sur l'Extranet de la Région.
25% restants après dépôt du certificat final et du rapport de fin de séjour sur l'Extranet de la Région.

3. Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

Critère d'éligibilité

- Bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pour l'année de la mobilité ou allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.
- Préparer un diplôme national relevant de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- Ne pas bénéficier d'une aide à la mobilité internationale cumulée (stages et études) supérieure à neuf mois au cours de l'ensemble des études supérieures.

Règles d'attribution

L'étudiant perçoit **800 €** quelle que soit la durée de sa mobilité.
En fonction de l'enveloppe restant disponible, 400 € complémentaires peuvent être versés aux étudiants ayant les échelons les plus élevés.

[*] « Europe » au sens des pays du programme Erasmus+

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Versement de la bourse

Si le dossier est complet, le versement est effectué selon les règles suivantes :

- Les étudiants partant **seulement au semestre d'automne** perçoivent la bourse en janvier.
- Les **étudiants partant à l'année** perçoivent la bourse en un ou deux versements en janvier et/ou en avril.
- Les **étudiants partant seulement au semestre de printemps** perçoivent la bourse en avril.

III. RÉCAPITULATIF DES RÈGLES D'ATTRIBUTION

			Nom de la bourse attribuée	Montant	
				Mobilité à l'année	Mobilité au semestre
hors Europe*		non boursier	Bourse Région	1 995 €	950 €
		boursier	Bourse Région + Aide au départ Région + AMI	entre 2875 € et 3325 €	entre 1830 € et 2280 €
Europe*	Groupe 1	non boursier	Bourse Région + Erasmus	~~2 130~~ 2 200 €	~~1 255~~1 290 €
		boursier	Bourse Région + Aide au départ Région + Erasmus + AMI	entre 3 080~~3010~~ € et ~~3460~~3 530 €	entre ~~2135~~2 170 € et ~~2585~~ 2 620 €
	Groupes 2 et 3	non boursier	Bourse Région + Erasmus	~~1 710~~1 850 €	~~1 045~~1 115 €
		boursier	Bourse Région + Aide au départ Région + Erasmus + AMI	entre ~~2590~~2 730 € et ~~3040~~3 180 €	entre ~~1925~~ 1 995 € et ~~2375~~2 445 €

* « Europe » au sens des pays du programme Erasmus+

Délibération n° D2017-06-04-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-3 et suivants, ainsi que l'article L. 713-9 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité par le conseil de la faculté des langues le 17 mai 2017 ;

Sur proposition de M. le doyen de la faculté des langues de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'article 9 des statuts de la faculté de langues est devenu caduc et rendu inapplicable. Dans l'attente d'une refonte globale de ces statuts et afin de préserver la continuité de service de la faculté des langues, il est proposé de retirer l'article 9, relatif aux mandats des personnalités extérieures.

Décide

- d'approuver la suppression de l'article 9 des statuts de la faculté des langues.

La présente délibération est approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 1

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-05-Sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique rendu le 13 juin 2017 ;

Sur proposition de M. le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Depuis l'entrée en application de l'arrêté du 1er août 2011, relatif à la licence, il n'existe plus de mécanisme règlementaire permettant à un.e étudiant.e de poursuivre son cursus de licence en année supérieure, sans avoir validé l'ensemble des crédits de l'année universitaire dans laquelle il/elle est inscrit.e.

Néanmoins, la possibilité pour chaque établissement d'adopter un dispositif particulier subsiste, et la règlementation de l'établissement peut donc fixer un cadre de progression propre aux parcours de licence qu'il organise.

Actuellement (2016-2017), l'étudiant.e est admis.e automatiquement en année supérieure s'il/elle a validé au moins un semestre de l'année en cours et l'unité d'enseignement fondamentale de l'autre semestre.
Ainsi, l'étudiant.e inscrit.e en L2 sera automatiquement autorisé.e à poursuivre en L3 s'il/elle a validé sa L1, un semestre complet de L2 et l'UEF de l'autre semestre de L2. L'année suivante, l'étudiant.e sera alors inscrit.e dans l'UE ou les UE du semestre non validé de L2 et dans les 2 semestres de L3.

Cependant, en L1, compte tenu de l'organisation des parcours au premier semestre (portail) l'étudiant.e inscrit.e en L1 ne sera automatiquement autorisé.e à poursuivre en L2 que :

- s'il/elle a validé complètement le premier semestre de L1 et l'UEF du second semestre.
- s'il/elle a validé complètement le second semestre de L1 et les UE 1, 4 et 5 de l'autre semestre.

L'année suivante, l'étudiant.e sera alors inscrit.e dans l'UE ou les UE du semestre non validé de L1 et dans les 2 semestres de L2.

L'étudiant.e inscrit.e à cheval en L1 et L2 (AJAC), qui aura validé ses deux semestres de L2 mais qui n'aura pas totalement validé sa L1, ne sera pas automatiquement autorisé.e à s'inscrire en L3.

Décide

Article 1er : d'adopter les règles de progression en licence selon les modalités définies en annexe, applicables pour les inscriptions universitaires de l'année 2017-2018.
Article 2 : Le vice-président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

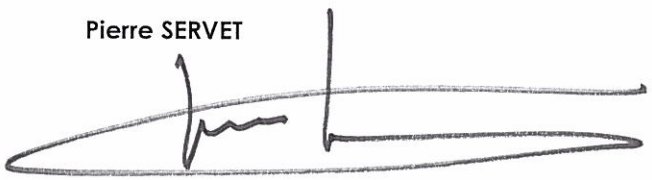

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Affaire suivie par la DEVU

REGLES DE PROGRESSION EN LICENCE

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 13 juin 2017

Exposé des motifs

Depuis l'entrée en application de l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence, il n'existe plus de mécanisme règlementaire permettant à un.e étudiant.e de poursuivre son cursus de Licence en année supérieure sans avoir validé l'ensemble des crédits de l'année universitaire dans laquelle il/elle est inscrit.e.
Néanmoins, la possibilité pour chaque établissement d'adopter un dispositif particulier subsiste, et la règlementation de l'établissement peut donc fixer un cadre de progression propre aux parcours de Licence qu'il organise.

Actuellement (2016-2017), l'étudiant.e est admis.e automatiquement en année supérieure s'il/elle a validé au moins un semestre de l'année en cours et l'UEF de l'autre semestre.
Ainsi, l'étudiant.e inscrit.e en L2 sera automatiquement autorisé.e à poursuivre en L3 s'il/elle a validé sa L1, un semestre complet de L2 et l'UEF de l'autre semestre de L2. L'année suivante, l'étudiant.e sera alors inscrit.e dans l'UE ou les UE du semestre non validé de L2 et dans les 2 semestres de L3.

Cependant, en L1, compte tenu de l'organisation des parcours au premier semestre (portail) l'étudiant.e inscrit.e en L1 ne sera automatiquement autorisé.e à poursuivre en L2 que :

- *s'il/elle a validé complètement le premier semestre de L1 et l'UEF du second semestre.*
- *s'il/elle a validé complètement le second semestre de L1 et les UE 1, 4 et 5 de l'autre semestre.*

L'année suivante, l'étudiant.e sera alors inscrit.e dans l'UE ou les UE du semestre non validé de L1 et dans les 2 semestres de L2.
L'étudiant.e inscrit.e à cheval en L1 et L2 (AJAC) qui aura validé ses deux semestres de L2 mais qui n'aura pas totalement validé sa L1 ne sera pas automatiquement autorisé.e à s'inscrire en L3.

Il revient ainsi à votre commission d'adopter les règles de progression en licence applicable dès cette année 2017-2018 pour les inscriptions universitaires.

Projet de délibération :

Article 1er : La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3, réunie dans sa séance du 13 juin 2017, adopte les règles de progression en Licence selon les modalités définies en annexe, applicables pour les inscriptions universitaires de l'année 2017-2018.

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

REGLES DE PROGRESSION EN LICENCE

Annexe à la délibération CFVU du 13 juin 2017

La progression des étudiant.e.s en Licence, d'une année sur l'autre, obéit aux règles suivantes pour les inscriptions universitaires à compter de l'année universitaire 2017-2018 :

1. Progression de plein droit

Un.e étudiant.e ayant validé les deux semestres de L1 (60 crédits ECTS) peut s'inscrire automatiquement en L2 sur le web.
Un.e étudiant.e ayant validé ses quatre premiers semestres de Licence (120 crédits ECTS) peut s'inscrire automatiquement en L3 sur le web.

Il existe un ensemble de règles de gestion dérogatoires s'appliquant à l'inscription des étudiants en année supérieure de licence, dans le même parcours, dans l'hypothèse où ils n'auraient pas obtenu le nombre requis de crédits ECTS (60 crédits pour un passage en L2, 120 crédits pour un passage en L3, 180 crédits pour l'obtention du diplôme national de Licence) :

- **Règle A** : Un étudiant en L1 n'ayant pas obtenu 60 ECTS ne peut s'inscrire automatiquement en L2 sur le web que s'il a validé le premier semestre complet de L1 (30 crédits) et la/les UEF du second semestre de L1.
- **Règle A'** : Un étudiant en L1 n'ayant pas obtenu 60 ECTS ne peut s'inscrire automatiquement en L2 sur le web que s'il a validé le second semestre complet de L1 (30 crédits) et cumulativement les UE 1, UE4 et UE5 du premier semestre de L1.
- **Règle B** : Un étudiant en L2 n'ayant pas obtenu 120 crédits ECTS ne peut s'inscrire automatiquement en L3 sur le web que s'il a validé sa L1, un semestre entier de sa L2 et la/les UEF de l'autre semestre de sa L2.
- **Règle C** : L'étudiant ne peut pas s'inscrire automatiquement en L1 et en L3.
- **Règle D** : L'étudiant peut être autorisé à s'inscrire dans au plus 4 semestres.
- **Règle E** : Au bout de trois ans (4ème année d'inscription), un étudiant n'ayant pas validé sa L1 et sa L2 ne peut plus se réinscrire automatiquement sur le web. Il doit faire une demande de dérogation auprès du doyen ou directeur de la composante, demande qui peut être acceptée comme refusée.
- **Règle F** : Une commission de réinscription est organisée par l'IAE permettant à l'étudiant de conserver des matières ou une partie d'une matière selon des critères précis et conformes à la règle E.

2. Progression sur autorisation individuelle

La règle « *Un étudiant peut s'inscrire dans l'année supérieure à condition qu'il ne lui manque qu'un seul semestre des années précédentes* » ne s'applique plus de manière automatique sur le web. Cependant, cette règle peut être retenue à titre individuel à la discrétion des composantes au moment de la commission de réinscription, selon le cadre fixé dans le tableau suivant.

Cadre commun des autorisations d'inscriptions en Licence (règles de progression)

Cas	Semestres validés	Si UEF* validée(s) en plus	Semestres proposés automatiquement sur le web	Semestres proposés sur autorisation individuelle
1	Aucun	Aucune	01&02	01&02, 01&02&**03**, 01&02&**03&04**
2	01	Aucune	02	02, 02&**03**, 02&**03&04**
3	01	UEF 02	02 & 03&04	
4	02	*[UE1+UE4+UE5] non validées**	01	01, 01&**03**, 01&**03&04**
5	02	*UE1+UE4+UE5**	01 & 03&04	
6	01 et 02 (si 2ème inscription)		03&04	
7	01 et 02 (si 3ème inscription)		03&04	03&04, 03&04&**05**, 03&04&**06**
8	01 et 03		02&04	
9	02 et 03		01&04	
10	01 et 04		02&03	
11	02 et 04		01&03	
12	01 et 02 et 04	Aucune	03	03, 03&**05**, 03&**05&06**
13	01 et 02 et 04	UEF 03	03 & 05-06	
14	01 et 02 et 03	Aucune	04	04, 04&**05**, 04&**05&06**
15	01 et 02 et 03	UEF 04	04 & 05-06	
16	01 et 03 et 04		02	
17	02 et 03 et 04		01	
18	01 et 02 et 03 et 04		05&06	

** Pour le semestre 1 (L1), la validation des UE1, UE4 et UE5 est requise.*

Délibération n° D2017-06-06-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis favorable de M. l'agent comptable ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
6000€	210028851	Mme L.	IAE	La formation de la participante se faisait dans le cadre d'un contrat de professionnalisation entre Mme L. et la société DOMIDEP, celui-ci a été rompu à l'amiable le 7 décembre 2015	6000€	3870€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 20
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-07-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis défavorable de M. l'agent comptable, considérant que le montant a déjà été payé ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre défavorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
6000€	210031562	M. T.	IAE	Attribution du tarif demandeur d'emploi M. T. est demandeur d'emploi depuis le 3 Octobre 2016	0€	2400,86€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 9
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 10

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-08-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis favorable de M. l'agent comptable ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
8000€	210023944 et 210028841	M. L.	IAE	M. L. a abandonné la formation pour des raisons personnelles	4000€	4000€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 20
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-09-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis favorable de M. l'agent comptable ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
5800€	NA	M. C.	IAE	Attribution du tarif demandeur d'emploi M. C. est demandeur d'emploi depuis le 16 décembre 2016	5800€	2409,4€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 20
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-10-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis défavorable de M. l'agent comptable ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre défavorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
6000€	210031586	Mme D.	IAE	Etudiante étrangère qui n'a pas pu s'inscrire au Pôle Emploi	6000€	3000€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 5
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 14

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-11-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis défavorable de M. l'agent comptable, considérant que le montant a déjà été payé,

Après en avoir délibéré,

Ne s'est pas prononcé

- sur la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
6000€	210031568	Mme B.	IAE	Attribution du tarif demandeur d'emploi Mme B. est demandeur d'emploi depuis le 9 décembre 2016	0€	2083,89€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 10
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 10

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-12-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis favorable de M. l'agent comptable ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
8000€	Non crée sur SIFAC	M. D.	IAE	La candidature de M. D. a été faite dans le cadre de la bourse " Accueil SUP" 2016/2017 de la région Auvergne-Rhône-Alpes suivie par le SGRI. M. D. n'a été informé du coût de la formation liée à son statut de participant formation continue qu'à son entrée en formation	8000€	8000€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 2

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-13-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis favorable de M. l'agent comptable ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
9500€	210031559	Mme G.	IAE	abandon de la formation suite à des problèmes de santé de la maman de la participante	9500€	7602,17€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 20
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-14-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis favorable de M. l'agent comptable ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse, suivante :

Montant Convention	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
2870,64€	M. M.	service centraux	Situation familiale et financière	2870,64€	2870,64€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 10
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 9

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-15-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de la directrice des affaires financières ;
Après avis favorable de M. l'agent comptable ;

Après en avoir délibéré,

Propose

- au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse, suivante :

Montant Convention	Nom du redevable	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
2244,59€	Mme T.	**service centraux**	Situation financière	2244,59€	544,59€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 1

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-16-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3, L. 719-4, R. 719-49 et R. 719-50 ;
Vu le décret n° 2013-756 du 19 aout 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 13 juin 2017 ;

Sur proposition de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Les différents services et composantes de l'université se voient, chaque année, proposer une réactualisation des tarifs des diplômes d'établissement (hors frais de formation continue). Le document annexé recense les éléments de tarification des diplômes d'établissement, certificats ou autres formations, tels qu'ils seront modélisés dans le système d'information, permettant notamment le paiement en ligne des étudiants dès le mois de juillet 2017.
Une réflexion sera menée sur l'année universitaire en cours pour améliorer la lisibilité et la cohérence des tarifications proposées.

Décide

Article 1er : d'approuver la modélisation, dans le système d'information, des tarifs des diplômes d'établissements, certificats et autres formations (hors frais FC) pour l'année 2017-2018, figurant en annexe.
Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

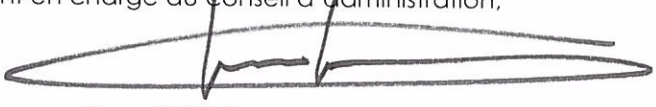

Pierre SERVET

Paramétrage des tarifs des diplômes d'établissement pour 2017-2018 (GDM)

Informations :

Type de tarif : *Les tarifs des diplômes d'établissement se composent de droits d'inscription (fixés par référence aux diplômes nationaux de Licence (DI1) et de Master (DI2), en fonction du niveau du DE) et de droits de scolarité proposés par la composante ("Part Universitaire"). Les taux de droits d'inscription 2017-2018 seront fixés par arrêté début juillet 2017. Pour information, ceux pour 2016-2017 étaient de 189,10€ (en inscription principale) et de 122€ (en inscription secondaire) pour le DI1, et de 261,10€ (en inscription principale) et de 168€ (en inscription secondaire) pour le DI2. Sauf exception, les droits d'inscriptions, qui contribuent au financement des charges communes de l'université, sont obligatoires.*

Formation continue *: les frais spécifiques ne sont pas renseignées dans le tableau. Ils sont généralement présentés en annexe des maquettes de diplômes, ou font l'objet d'une présentation distincte.*

Composante	Code diplôme	Libellé	Type formation	Type de tarif	Droits de scolarité (part composante)	Habilité à recevoir des boursiers	Droits de scolarité boursier (part composante)
FACULTE DE DROIT	1010410JL	D.U. Préparation aux études de Droit en Français (à distance) pour étudiants Lyon3	DU	DI1 + Droits de scolarité	375-DI1	NON	
	1010420JL	D.U. Préparation aux études de Droit en Français (à distance) pour étudiants hors Lyon3	DU	DI1 + Droits de scolarité	1050-DI1	NON	
	1010430JL	D.U. Préparation aux études de Droit en Français (à distance) pour étudiants égyptiens - Année 1	DU	DI1 + Droits de scolarité	200-DI1	NON	
	1010431JL	D.U. Préparation aux études de Droit en Français (à distance) pour étudiants égyptiens - Années 2, 3, 4	DU	Droits de scolarité uniquement	200	NON	
	1101101EL	Certificat Contrat de réussite	DU	Gratuit	0	NON	
	1101110EL	Certificat Collège de droit	DU	Gratuit	0	NON	
	3010600JL	D.U. de Droit Anglais	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	296	NON	148
	3010601JL	D.U. de Droit Allemand	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	296	NON	148
	3010602JL	D.U. de Droit Espagnol	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	296	NON	148
	3010603JL	D.U. de Droit Italien	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	296	NON	148
	3010604JL	D.U. de Droit Américain	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	296	NON	148
	3010605JL	D.U. de Droit Asiatique	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	296	NON	148
	4010400JL	D.U. Ecole de Droit de Lyon année 1 (à distance)	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	1300-DI1	NON	
	5010400JL	D.U. Ecole de Droit de Lyon année 2 (à distance)	DU	Gratuit	0	NON	
	4010820JL	D.U. Diplôme de Juriste d'Affaires	DU	DI1 + Droits de scolarité	950	NON	
	4010821JL	D.U. Diplôme Juriste Droit Public des Affaires 1	DU	DI1 + Droits de scolarité	950	NON	
	4011201DL	D.U. Qualité, Evaluation et Management de Projet dans les Structures Sanitaires et Sociales (FC)	DU	DI1	0	NON	
	4011204DL	D.U. Management de la Restauration et de la Nutrition des Etablissements Médico-Sociaux et Territoriaux (FC)	DU	DI1	0	NON	
	5011200DL	D.U. Management médical et gestion des risques dans les structures sanitaires et médico-sociales (FC)	DU	DI1	0	NON	
	5011210DL	D.U. Pharmacien Manager (FC)	DU	DI1	0	NON	
	4011202DL	D.U. Droit, Expertise et Soins (FC)	DU	DI1	0	NON	
	5001171JL	Diplôme Supérieur de Notariat DSN-1	DU	DI2	0	NON	
	5001172JL	Diplôme Supérieur de Notariat DSN 1-2	DU	DI2	0	NON	
	5001173JL	Diplôme Supérieur de Notariat DSN-2	DU	DI2	0	NON	
	5010543JL	D.U. Assurances	DU	DI1 + Droits de scolarité	1050	OUI	525
	5010543DL	D.U. Assurances - cursus 4 ans - Année 1 (FC)	DU	DI1 + Droits de scolarité	390-DI1 (pour 3 modules)	NON	
	5010544DL	D.U. Assurances - cursus 4 ans - Années 2, 3, 4 (FC)	DU	Droits de scolarité uniquement	260 (pour deux modules)	NON	
	5010800JL	D.U. de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)	DU	DI1 + Droits de scolarité	950	NON	
	5010821JL	D.U. Diplôme de Juriste Droit Public des Affaires niveau Master	DU	DI2 + Droits de scolarité sauf FC	950	NON	
	5010831DL	D.U. de Juriste Conseil en Entreprise (DJCE) (FC)	DU	DI2	0	NON	
	5011400JL	D.U. Professions du Marché de l'Art	DU	DI1 + Droits de scolarité	1391	NON	
	5011401JL	D.U. Professions du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia	DU	DI1 + Droits de scolarité	1391	NON	
	5011620JL	D.U. Postgraduate Diploma in International and European Business Law	DU	DI1	0	NON	
	5011621JL	D.U. LL.M in International and European Business Law (1 semestre)	DU	DI1 + Droits de scolarité	5000*	NON	
	5011622JL	D.U. LL.M in International and European Business Law (2 semestres)	DU	DI1 + Droits de scolarité	10000*	NON	
	8010001DL	Diplôme universitaire de droit notarial international (Année A)	DU	DI2	0	NON	
	8010002DL	Diplôme universitaire de droit notarial international (Année B)	DU	DI2	0	NON	
	4011101PL	Préparation à l'examen d'accès au C.R.F.P.A.	PREPA	DI1 + Droits de scolarité	590	OUI	295
	4011107PL	Préparation Concours Métiers de la Sécurité (Police et Gendarmerie nationales, Inspecteur des Douanes)	PREPA	DI1 + Droits de scolarité	590	OUI	295
	4011108PL	Préparation Concours des métiers de l'Administration: Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la jeunesse	PREPA	DI1 + Droits de scolarité	590	OUI	295
	4011111EL	Inscription à l'examen d'accès à C.R.F.P.A.	PREPA	Droits de scolarité uniquement	140	OUI	140
	4011112PL	Préparation Concours des Métiers en Juridiction	PREPA	DI1 + Droits de scolarité	1300	OUI	650
	5109502EL	Université d'été de la francophonie	DU	Droits de scolarité uniquement	360	NON	
	5020000JL	D.U. Francophonie, Culture et Société : Stratégies de Développement Local	DU	DI2 + Droits de scolarité	980-DI2	NON	
	5109502JL	D.U. Francophonie Nouvelle Economie et Développement Durable (plein tarif)	DU	DI1 + Droits de scolarité	980-DI1	NON	
	5109512JL	D.U. Francophonie Nouvelle Economie et Développement Durable (demi tarif)	DU	DI1 + Droits de scolarité	490-DI1	NON	
	5109522EL	Université d'été de la francophonie Délocalisé	DU	Droits de scolarité uniquement	360	NON	

DEVU
Tarif pour les boursiers également inscrits dans un diplôme national

DEVU
Le DU PDIEBL fait l'objet de modalités de paiement particulières.

DEVU
Le DU LL.M (1S/2S) fait l'objet de modalités de paiement particulières.

Paramétrage des tarifs des diplômes d'établissement pour 2017-2018 (GDM)

Informations :

Type de tarif : *Les tarifs des diplômes d'établissement se composent de droits d'inscription (fixés par référence aux diplômes nationaux de Licence (DI1) et de Master (DI2), en fonction du niveau du DE) et de droits de scolarité proposés par la composante ("Part Universitaire"). Les taux de droits d'inscription 2017-2018 seront fixés par arrêté début juillet 2017. Pour information, ceux pour 2016-2017 étaient de 189,10€ (en inscription principale) et de 122€ (en inscription secondaire) pour le DI1, et de 261,10€ (en inscription principale) et de 168€ (en inscription secondaire) pour le DI2. Sauf exception, les droits d'inscriptions, qui contribuent au financement des charges communes de l'université, sont obligatoires.*

Formation continue *: les frais spécifiques ne sont pas renseignées dans le tableau. Ils sont généralement présentés en annexe des maquettes de diplômes, ou font l'objet d'une présentation distincte.*

Composante	Code diplôme	Libellé	Type formation	Type de tarif	Droits de scolarité (part composante)	Habilité à recevoir des boursiers	Droits de scolarité boursier (part composante)
FACULTE DES LANGUES	1005000EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Arabes	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005004EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Chinoises	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005005EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Coréennes	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005008EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Grecques	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005009EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Hébraïques	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005010EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Indiennes modernes	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005011EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Japonaises	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005012EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Polonaises	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005013EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Brésiliennes et Portugaises	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005014EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Russes	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005015EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Indiennes classiques	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	1005016EL	Certificat d'initiation de Langue et Culture Turques	DU	DI1 + Droits de scolarité	80	NON	
	2005000JL	D.U. de Langue et Culture Arabes Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005004JL	D.U. de Langue et Culture Chinoises Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005005JL	D.U. de Langue et Culture Coréennes Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005008JL	D.U. de Langue et Culture Grecques Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005009JL	D.U. de Langue et Culture Hébraïques Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005010JL	D.U. de Langue et Culture Indiennes modernes Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005011JL	D.U. de Langue et Culture Japonaises Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005012JL	D.U. de Langue et Culture Polonaises Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005013JL	D.U. de Langue et Culture Brésiliennes et Portugaises Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005014JL	D.U. de Langue et Culture Russes Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005015JL	D.U. de Langue et Culture Indiennes classiques Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	2005016JL	D.U. de Langue et Culture Turques Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	300500AJL	D.U. de Langue et Culture Indiennes modernes Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	300500CJL	D.U. de Langue et Culture Japonaises Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	300500EJL	D.U. de Langue et Culture Polonaises Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	300500FJL	D.U. de Langue et Culture Brésiliennes et Portugaises Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	300500HJL	D.U. de Langue et Culture Russes Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	300500LJL	D.U. de Langue et Culture Indiennes classiques Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	300500NJL	D.U. de Langue et Culture Turques Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005000JL	D.U. de Langue et Culture Arabes Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005004JL	D.U. de Langue et Culture Chinoises Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005005JL	D.U. de Langue et Culture Coréennes Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005008JL	D.U. de Langue et Culture Grecques Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	3005009JL	D.U. de Langue et Culture Hébraïques Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	180	NON	
	1005017JL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Espagnol Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	150	NON	
	1005018JL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Italien Niveau A1-A2	DU	DI1 + Droits de scolarité	150	NON	
	2005017JL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Espagnol Niveau A2-B1	DU	DI1 + Droits de scolarité	150	NON	
	2005018JL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Italien Niveau A2-B1	DU	DI1 + Droits de scolarité	150	NON	
	3005017JL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Espagnol Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	150	NON	
	3005018JL	D.U. de Culture et Langue Romanes - Italien Niveau B1-B2	DU	DI1 + Droits de scolarité	150	NON	
	310500RJL	D.U. Histoire et littératures Indiennes	DU	DI1 + Droits de scolarité	130	NON	
	3105040JL	D.U. de Langue des Affaires : Allemand	DU	DI1 + Droits de scolarité	130	NON	
	3105041JL	D.U. de Langue des Affaires: Anglais	DU	DI1 + Droits de scolarité	130	NON	
	3105042JL	D.U. de Langue des Affaires: Espagnol	DU	DI1 + Droits de scolarité	130	NON	
	3105043JL	D.U. de Langue des Affaires: Italien	DU	DI1 + Droits de scolarité	130	NON	
	5059401PL	Préparation Capes Anglais	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5059404PL	Préparation Capes Italien	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5059411PL	Préparation Agreg Anglais	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5059412PL	Préparation Agreg Italien	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5059413PL	Préparation Agreg Allemand	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5059414PL	Préparation Agreg Russe	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5059400JL	CLES2 Anglais, pour étudiants insc. Lyon3	DU	Droits de scolarité uniquement	40	NON	
	5059402JL	CLES2 Anglais pr étudiants hors Lyon3 PRES & non étudiants	DU	Droits de scolarité uniquement	60	NON	
	5059403JL	CLES3 Anglais pour étudiants insc. Lyon3	DU	Droits de scolarité uniquement	40	NON	
	5059404JL	CLES3 Anglais pr étudiants hors Lyon3 PRES & non étudiants	DU	Droits de scolarité uniquement	60	NON	
	5059410JL	CLES2 Espagnol pour étudiants insc. Lyon3	DU	Droits de scolarité uniquement	40	NON	
	5059412JL	CLES2 Espagnol pr étudiants hors Lyon3 PRES & non étudiants	DU	Droits de scolarité uniquement	60	NON	

Paramétrage des tarifs des diplômes d'établissement pour 2017-2018 (GDM)

Informations :

Type de tarif : *Les tarifs des diplômes d'établissement se composent de droits d'inscription (fixés par référence aux diplômes nationaux de Licence (DI1) et de Master (DI2), en fonction du niveau du DE) et de droits de scolarité proposés par la composante ("Part Universitaire"). Les taux de droits d'inscription 2017-2018 seront fixés par arrêté début juillet 2017. Pour information, ceux pour 2016-2017 étaient de 189,10€ (en inscription principale) et de 122€ (en inscription secondaire) pour le DI1, et de 261,10€ (en inscription principale) et de 168€ (en inscription secondaire) pour le DI2. Sauf exception, les droits d'inscriptions, qui contribuent au financement des charges communes de l'université, sont obligatoires.*

Formation continue *: les frais spécifiques ne sont pas renseignées dans le tableau. Ils sont généralement présentés en annexe des maquettes de diplômes, ou font l'objet d'une présentation distincte.*

Composante	Code diplôme	Libellé	Type formation	Type de tarif	Droits de scolarité (part composante)	Habilité à recevoir des boursiers	Droits de scolarité boursier (part composante)
FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS	3022103JL	D.U. 3 Ingénierie de l'espace rural	DU	DI1 + Droits de scolarité	3000-DI1	NON	
	5029401PL	Préparation Capes Lettres Modernes	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029402PL	Préparation Capes Lettres Classiques	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029403PL	Préparation Capes Documentation	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029404PL	Préparation Capes Histoire - Géographie	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029411PL	Préparation Agreg Lettres Modernes	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029412PL	Préparation Agreg Lettres Classiques	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029413PL	Préparation Agreg Grammaire	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029414PL	Préparation Agreg Histoire	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029415PL	Préparation Agreg Géographie	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
	5029420PL	Préparation au concours CRPE (Professeur des Ecoles)	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	50	OUI	50
IUT	3166003JL	D.U. de Professionnalisation	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	750	NON	
	3166004JL	D.U. de Professionnalisation (Villefranche)	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	750	NON	
	3166500JL	D.U. d'Etudes Technologiques Internationales	DU	DI1 + Droits de scolarité	250	OUI	125
Faculté de Philosophie	5033001JL	D.U. Ethique, Ecologie et Développement Durable	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	400	NON	
	5033002JL	D.U. Philosophie de la Santé	DU	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	400	NON	
	5039401PL	Préparation Agreg Philosophie	PREPA	DI2 + Droits de scolarité	150	OUI	0
Service Général des relations internationales	2109131EL	Certificat d' Initiation à la Culture Indienne	DU	Droits de scolarité uniquement	200	NON	
	3010202JL	DU d'Etudes Juridiques Françaises - Année 4 (Egypte)	DU	Gratuit	0	NON	
	3010212JL	DU d'Etudes Juridiques Françaises - Année 1 (Egypte)	DU	Gratuit	0	NON	
	3010222JL	DU d'Etudes Juridiques Françaises - Année 2 (Egypte)	DU	Gratuit	0	NON	
	3010232JL	DU d'Etudes Juridiques Françaises - Année 3 (Egypte)	DU	Gratuit	0	NON	
	3109101JL	DEUF Annuel	DU	DI1 + Droits de scolarité	6000-DI1	NON	
	3109103JL	SELF semester program	DU	DI1 + Droits de scolarité	3000-DI1	NON	
	3109104JL	SELF annual program	DU	DI1 + Droits de scolarité	6000-DI1	NON	
	3109105JL	DEUF Semestriel	DU	DI1 + Droits de scolarité	3000-DI1	NON	
	5109900ZL	Diplôme d'Université en Droit international - niveau 2 (Laos)	DU	Gratuit	0	NON	
	5109916JL	DU Français de Droit Foncier, Droit du Patrimoine - niveau M1 (Cambodge)	DU	Gratuit	0	NON	
	5109926JL	DU Français de Droit Foncier, Droit du Patrimoine - niveau M2 (Cambodge)	DU	Gratuit	0	NON	
	5109999JL	Formation à l'étranger Master of Law (L.L.M.)	DU	DI2	0	NON	
	8109901ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 1 (Iran)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109902ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 2 (Iran)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109903ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 3 (Iran)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109911ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 1 (Liban)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109912ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 2 (Liban)	DU	Gratuit	0	NON	
	8109913ZL	Diplôme d'Université en Administration des affaires - DU DBA Année 3 (Liban)	DU	Gratuit	0	NON	

Paramétrage des tarifs des diplômes d'établissement pour 2017-2018 (GDM)

Informations :

Type de tarif : *Les tarifs des diplômes d'établissement se composent de droits d'inscription (fixés par référence aux diplômes nationaux de Licence (DI1) et de Master (DI2), en fonction du niveau du DE) et de droits de scolarité proposés par la composante ("Part Universitaire"). Les taux de droits d'inscription 2017-2018 seront fixés par arrêté début juillet 2017. Pour information, ceux pour 2016-2017 étaient de 189,10€ (en inscription principale) et de 122€ (en inscription secondaire) pour le DI1, et de 261,10€ (en inscription principale) et de 168€ (en inscription secondaire) pour le DI2. Sauf exception, les droits d'inscriptions, qui contribuent au financement des charges communes de l'université, sont obligatoires.*

Formation continue *: les frais spécifiques ne sont pas renseignées dans le tableau. Ils sont généralement présentés en annexe des maquettes de diplômes, ou font l'objet d'une présentation distincte.*

Composante	Code diplôme	Libellé	Type formation	Type de tarif	Droits de scolarité (part composante)	Habilité à recevoir des boursiers	Droits de scolarité boursier (part composante)
ESCE	3048700EL	Certificat Fondamentaux du Management	DU	Droits de scolarité (+MPU+BU+sport)	250-MPU-BU -sport	NON	
IAE Lyon	3044000SL	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre	--	Gratuit	0	NON	
	5044000SL	Séminaire d'approfondissement sur le processus entrepreneurial	--	Gratuit	0	NON	
	3044404DL	Diplôme d'université Négociation et Pilotage de l'Action Commerciale (FC)	DU	DI1	0	NON	
	3004000DL	Diplôme d'université Programme d'Accélération et de Croissance de l'Entreprise (FC)	DU	DI1	0	NON	
	3044732EL	Certificat de Management International niveau L2	DU	Droits de scolarité uniquement	300	NON	
	3044742EL	Certificat de Management International niveau L3	DU	Droits de scolarité uniquement	300	NON	
	5004001EL	Certificat Professionnel Année de Césure en Entreprise niveau M1	DU	Droits de scolarité uniquement	500	NON	
	5004002EL	Certificat Professionnel Année de Césure en Entreprise niveau M2	DU	Droits de scolarité uniquement	500	NON	
	5004005EL	Certificat de Langue Non Débutant Allemand niveau M1	DU	Droits de scolarité uniquement	150	NON	
	5004006EL	Certificat de Langue Non Débutant Anglais niveau M1	DU	Droits de scolarité uniquement	150	NON	
	5004007EL	Certificat de Langue non Débutant Espagnol niveau M1	DU	Droits de scolarité uniquement	150	NON	
	5004008EL	Certificat de Langue non Débutant Italien niveau M1	DU	Droits de scolarité uniquement	150	NON	
	5004012EL	Certificat Professionnel Année de Césure Etudes à l'International - niveau M1	DU	Droits de scolarité uniquement	500	NON	
	5004032EL	Certificat Professionnel Année de Césure Etudes à l'International - niveau M2	DU	Droits de scolarité uniquement	500	NON	
	5044402DL	Diplôme d'université Coaching en Entreprise (FC)	DU	DI2	0	NON	
	5044403DL	Diplôme d'université Management de la qualité de vie au travail et santé (FC)	DU	DI2	0	NON	
	5044404DL	Diplôme d'université Numérique Pilotage des Organisations et Processus Métier - FC	DU	DI2	0	NON	
	8004000DL	Diplôme d'université Doctorate in Business Administration - Programme BSI (FC)	DU	DI2	0	NON	
	3044600JL	Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L1	PCC	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	900	OUI	450
	3044601JL	Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L2	PCC	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	900	OUI	450
	3044602JL	Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau Licence	PCC	DI1 + Droits de scolarité sauf FC	900	OUI	450
	3044612KB	Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L2 en Alternance	PCC	DI1	0	NON	
	3044612KL	Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L2 en Alternance	PCC	DI1	0	NON	
	3044622KB	Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L3 en Alternance	PCC	DI1	0	NON	
	3044622KL	Diplôme d'Université Préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) - niveau L3 en Alternance	PCC	DI1	0	NON	
	4044822KL	Diplôme d'Université Préparation DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) - niveau M1 (Alt)	PCC	DI2	0	NON	
	5004122KL	Diplôme d'Université Préparation DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) - niveau M2 (Alt)	PCC	DI2	0	NON	
	4044622JL	Diplôme d'Université Préparation DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) - niveau M1	PCC	DI2 + Droits de scolarité sauf FC	1200	OUI	600
	5044852JL	Diplôme d'Université Préparation DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) - niveau Master	PCC	DI2 + Droits de scolarité sauf FC	1200	OUI	600

Délibération n° D2017-06-17-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3, L. 719-4, R. 719-49 et R. 719-50 ;
Vu le décret n° 2013-756 du 19 aout 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur ;
Vu l'avis de conseil de la faculté de droit du 10 avril 2017,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du13 juin 2017 ;

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les tarifs de formations diplômantes et non diplômantes de la faculté de droit à compter de l'année universitaire 2017-2018 et présentés en annexe ci-jointe

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Conseil de faculté Lundi 10 avril 2017

Additif aux tarifs des formations non diplômantes sur mesure

Une formule à destination d'une structure regroupant plusieurs petites et moyennes entreprises comprenant elles-mêmes des travailleurs salariés et/ou indépendants et si la demande est une facturation directement auprès de chaque stagiaire (exemple la CRPI : Chambre régionale des professionnels de l'immobilier, regroupant des agences immobilières, à l'intérieur desquelles se trouvent des agents immobiliers, des agents commerciaux salariés ou indépendants) :

Soit

100 € par stagiaire pour une inscription individuelle pour un nombre de 15 stagiaires

Les inscriptions sont closes 2 mois avant l'évènement et les frais de formation sont dus dès lors que le stagiaire s'est inscrit, sauf si l'organisme de formation n'était pas en mesure d'organiser la journée (notamment si moins de 15 inscrits)

Soit

- 150 € par stagiaire pour une inscription individuelle
- 250 € si la structure cliente conventionne pour 2 stagiaires
- 300 € si la structure cliente conventionne pour 3 stagiaires et ensuite 100 € supplémentaires par stagiaire
  sous réserve que la recette globale par journée de formation soit égale ou supérieure à 1500 € HT.

Les inscriptions sont closes 2 mois avant l'évènement et les frais de formation sont dus dès lors que le stagiaire s'est inscrit, sauf si l'organisme n'était pas en mesure d'organiser la journée (notamment si le nombre de stagiaires ne permet pas d'atteindre 1500 € HT la journée de formation)

Conseil de la Faculté de Droit en date du 10 avril 2017

Tarifs horaires de rémunération des enseignants pour les formations diplômantes et non diplômantes 2017/2018

	Tarif horaire de rémunération enseignante 2016/2017	**Tarif horaire de rémunération enseignante 2017/2018**
Formations diplômantes DU LL.M in International and European Business Law - En présentiel	CM : 110€ - TD : 55€ 901101CLLM – Faculté de Droit	CM : 110€ - TD : 55€ 901127– Faculté de Droit (127CLLM)
DU Postgraduate Diploma in International and European Business Law - En présentiel	CM : 110€ - TD : 55€ 901101CLLM – Faculté de Droit	CM : 110€ - TD : 55€ 901127– Faculté de Droit (127CLLM)

Formations non diplômantes sur mesure mises en place par le service de la **formation permanente** (URSSAF, ORPI immobilier …) et débutant en mars 2017	Tarif horaire de rémunération des intervenants : 100€ bruts de l'heure + forfait de 250€ bruts pour la conception des supports de formation versé une seule fois. 901127- Faculté de Droit pour l'année 2016.2017, à faire voter au CF du 10.04.2017).	Tarif horaire de rémunération des intervenants : 100€ bruts de l'heure + forfait de 250€ bruts pour la conception des supports de formation versé une seule fois. 901127-Faculté de Droit (127CAUTRES)
Manifestation ponctuelle **Petit déjeuner de formation**	Tarif horaire des heures d'enseignement : 100€ brut de l'heure.	Le tarif horaire des heures d'enseignement est de 100€ brut de l'heure. 901127-Faculté de Droit (127CAUTRES)
IDCEL Formation continue	70€/heure 901111 - IDCEL	70€/heure 901111 - IDCEL
IFROSS Cycles intra établissements	Pour des publics de personnels exécutants : 113€ Pour des publics de cadres : 160€ Pour des publics de dirigeants : 225€ 901124 - IFROSS	Pour des publics de personnels exécutants : 113€ Pour des publics de cadres : 160€ Pour des publics de dirigeants : 225€ 901124 - IFROSS

RESULTAT BUDGETAIRE 2016 DE LA FACULTE DE DROIT

2016	Dépenses	Recettes	Résultat
901101 - Gouvernance droit	1 053 022,71	456 955,89	-596 066,82
901102 - Equipe droit public	169 317,45	205 532,20	36 214,75
901103 - Equipe droit privé	124 094,52	157 143,45	33 048,93
901106 - CLHDPP	13 912,12	20 578,00	6 665,88
901107 - EDIEC	96 400,02	84 145,76	-12 254,26
901109 - Graphos	14 507,91	15 300,00	792,09
901111 - IDC	67 800,25	90 251,80	22 451,55
901120 - IDEA	154 842,65	189 621,89	34 779,24
901121A - IIDPI A	71 005,15	70 096,55	-908,60
901121B - IDPI B (apprentissage)	119 319,03	261 703,53	142 384,50
901122 - IAL	66 560,26	84 931,06	18 370,80
901123 - IEJ	305 465,17	530 857,40	225 392,23
901124 - IFROSS	634 849,84	710 411,92	75 562,08
901126 - IDAC	56 179,35	45 943,28	-10 236,07
901130 - EAD Sces Po	78 142,37	205 360,00	127 217,63
Total 2016	**3 025 418,80**	**3 128 832,73**	**103 413,93**

RESULTAT BUDGETAIRE DE LA FACULTE DE DROIT DE 2012 A 2016

	Dépenses	Recettes	Résultat
2012	2 873 729,97	3 066 054,59	192 324,62
2013	2 682 519,13	3 132 107,59	449 588,46
2014	2 930 917,00	3 209 979,00	279 062,00
2015	3 188 925,45	3 349 534,80	160 609,35
2016	**3 025 418,80**	**3 128 832,73**	103 413,93

TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE 2012 A 2016

ANNEE	Dépenses			Recettes		
	Crédits ouverts	Réalisé	Taux exécution	Crédits ouverts	Réalisé	Taux exécution
2012	3 469 229,30	2 873 729,97	83%	3 468 488,30	3 066 054,59	88%
2013	3 260 889,59	2 682 519,13	82%	3 224 669,59	3 132 107,59	97%
2014	3 423 739,60	2 930 917,00	86%	3 406 284,62	3 209 979,00	94%
2015	3 415 968,01	3 188 925,45	93%	3 426 932,01	3 349 534,80	98%
2016	3 243 228,75	3 025 418,80	93%	3 416 786,75	3 128 832,73	92%

Conseil de la Faculté de Droit du 10 avril 2017

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

INSTITUT DE DROIT COMPARE EDOUARD LAMBERT - IDCEL

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018 (+ 4%)	Observations
DU de DROIT ANGLAIS	FI	901111	TN1	285,00 €	**296,00 €**	pour les étudiants L3 -Doctorat. En cas d'inscription à deux diplômes de droit étranger au cours d'une même année universitaire, les DI ne sont perçus qu'une seule fois
DU de DROIT ALLEMAND	FI	901111	TN1	285,00 €	**296,00 €**	
DU de DROIT AMERICAIN	FI	901111	TN1	285,00 €	**296,00 €**	
DU de DROIT ASIATIQUE	FI	901111	TN1	285,00 €	**296,00 €**	
DU de DROIT ESPAGNOL	FI	901111	TN1	285,00 €	**296,00 €**	
DU de DROIT ITALIEN	FI	901111	TN1	285,00 €	**296,00 €**	
tarifs pour les professionnels			TN1	605,00 €	605,00 €	

Formation non diplômante pour traducteur (attestation de suivi)	FC	901111		400,00 €	400,00 €	pour une journée
				200,00 €	200,00 €	pour 1/2 journée

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA
(autres que les diplômes nationaux en forr

Propositions pour l'année univer

INSTITUT DE DROIT ET D'ECONOMIE DE

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national
DU Diplôme Juriste d'Affaires	FI	901120	TN1
DU Diplôme Juriste droit public des affaires NIV 1	FI	901120	TN1
DU Diplôme Juriste droit public des affaires niveau master	FI	901120	TN1
DU Diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE)	FI	901120	TN1
Master 2 Droit Social parcours droit de la protection sociale en contrat de professionnalisation	FC	901120	TN2
Master 2 Droit des affaires et ficalité	FC	901120	TN2
Master 2 Droit des affaires et fiscalité par thème	FC	901120	TN2
Master 2 Droit Social et relations du travail	FC	901120	TN2
Master 2 Droit Social et Relations du travail par thème	FC	901120	TN2
Master Droit public des affaires Master Droit bancaire et financier Master Droit des affaires et fiscalité	FC	901120	TN2
DU Droit public des affaires	FC	901120	TN2
DU Diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE)	FC	901120	TN2
Ateliers de formation	FC	901120	

FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
nation initiale en présentiel)

rsitaire 2017/2018

ES AFFAIRES - IDEA

DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018	Observations (pourcentage d'augmentation arrondi)
900,00 €	**950,00 €**	(+5,5%)
900,00 €	**950,00 €**	(+5,5%)
900,00 €	**950,00 €**	(+5,5%)
900,00 €	**950,00 €**	(+5,5%)
2 185,00 €	2 185,00 €	Soit 9.50 l'heure (230 heures de formation)
6 000,00 €	**6 420,00 €**	(+7%)
1 500,00 €	**1 650,00 €**	(+10%)
6 000,00 €	**6 420,00 €**	(+7%)
1 500,00 €	**1 650,00 €**	(+10%)
3 780,00 €	**4 045,00 €**	(+7%)
900,00 €	**950,00 €**	(+5,5%)
4 300,00 €	4 300,00 €	
120,00 €	120,00 €	

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

INSTITUT DE DROIT PATRIMONIAL ET IMMOBILIER - IDPI

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018	Observations
Licence professionnelle Métiers de l'Immobilier Gestion et Administration de Biens /à distance	FC	901121	TN1	4 325,00 €	4 625,00 €	soit 7,40 € de l'heure en 2017/2018 (+7%)
Licence professionnelle Métiers de l'Immobilier Gestion et Administration de Biens/en présentiel/ en alternance	FC	901121	TN1	5 718,75 €	5 718,75 €	soit 9,15€ de l'heure
Licence professionnelle Métiers de l'Immobilier Gestion et Développement de Patrimoine Immobilier / en présentiel en alternance	FC	901121	TN1	5 169,75 €	5 169,75 €	soit 9,15€ de l'heure

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON - IAL

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018 (+7%)	Observations
DU ASSURANCES	FI	901122	TN1	980,90 €	1 050,00 €	
DU ASSURANCES	FC	901122	TN1	2 300,00 €	2 461,00 €	OUVERTS rentrée 2016
CONTRATS PRO (M2 assurances)	FC	901122	TN1	3 600,00 €	3 600,00 €	
M2 DROIT DES ASSURANCES Hors CONTRATS PRO	FC	901122	TN1	3 780,00 €	3 780,00 €	

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES - IEJ

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018 (+7,2% arrondis)	Observations
Préparation aux concours des métiers en juridiction (magistrat, greffier, greffier en chef)	FI	901123	TN1	1 300,00 €	1 300,00 €	
Préparation à l'examen d'accès au C.R.F.P.A.	FI	901123	TN1	550,00 €	590,00 €	
Préparation aux concours des métiers de la sécurité (police-gendarmerie-douanes)	FI	901123	TN1	550,00 €	590,00 €	
Préparation aux concours des métiers de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaiare de la jeunesse	FI	901123	TN1	550,00 €	590,00 €	
Inscription à l'examen d'accès au C.R.F.P.A	FI	901123		130,00 €	140,00 €	
Passerelle d accès à la profession d'avocat	FC	901123		1 250,00 €	1 250,00 €	

Conseil de la Faculté de Droit du 10 avril 2017

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)
Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE SUR LES ORGANISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES - IFROSS

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018	Observations
DU Expertise et soins 1 an	FC	901124	TN1	3 200,00 €	3 200,00 €	
DU Qualité, évaluation et management de projet dans les structures sanitaires et sociales 1 an	FC	901124	TN1	3 200,00 €	3 400,00 €	(+6,3%)
DU Management Restauration Nutrition 4 mois	FC	901124	TN1	2 500,00 €	2 500,00 €	
DU Management médical et des risques dans les structures sanitaires et médico-sociales	FC	901124	TN1	2 000,00 €	2 100,00 €	(+5%)
DU Pharmacien Manager	FC	901124	TN1	4 300,00 €	4 300,00 €	
MASTER 1 Management des Pôles Hospitaliers et des fonctions transversales	FC	901124	TN2	4 000,00 € 2100,00 €	4 000,00 € 2 700,00 €	1ère année 2ème année (+9,8% sur totalité)
Master 1 Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales 18 mois	FC	901124	TN2	4 000,00 € 2 100,00 €	4 000,00 € 2 700,00 €	1ère année 2ème année (+9,8% sut la totalité)
MASTER 2 Contrôle de gestion sanitaire et social 18 mois	FC	901124	TN2	4 000,00 € 2 400,00 €	4 000,00 € 3 100,00 €	1ère année 2ème année (+11% sur la totalité)
MASTER 2 Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales 18 mois	FC	901124	TN2	4 000,00 € 2 400,00 €	4 000,00 € 3 100,00 €	1ère année 2ème année (+11% sur la totalité)
MASTER 2 Management des Pôles Hospitaliers et des fonctions transversales 18 mois	FC	901124	TN2	4 000,00 € 2 400,00 €	4 000,00 € 3 100,00 €	1ère année 2ème année (+11%sur la totalité)
MASTER 2 Management stratégique des risques et de la qualité 18 mois	FC	901124	TN2	4 000,00 € 2 400,00 €	4 000,00 € 2 800,00 €	1ère année 2ème année (+6,2%sur la totalité)

Master 1 et 2 Juriste Manager	FC	901124		1 525,00 €	1 640,00 €	FC au titre de la FI : professionnels qui interrompent leur vie active pour suivre ce master (+7,5%)
Modules de formation permanente 1 jour				/	300,00 €	la journée
Modules de formation permanente 2 jours				/	600,00 €	les deux journées
Modules de formation permanente 3 jours				900,00 €	900,00 €	le module
Modules de formation permanente 4 jours				950,00 €	950,00 €	le module
Modules de formation permanente 5 jours				1 000,00 €	1 000,00 €	le module

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

INSTITUT DE DROIT ART ET CULTURE - IDAC

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018 (7%)	Observations
DU professions du cinéma, de l'audiovisuel et multimédia	FI	901126	TN1	1 300,00 €	1 391,00 €	
DU Professions du marché de l'Art	FI	901126	TN1	1 300,00 €	1 391,00 €	

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

ENSEIGNEMENT A DISTANCE - sciences politiques - EAD

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018 (+ 7% arrondis)	Observations
MASTER 2 à distance : Mention Relations internationales						
Parcours Sécurité internationale et défense SID	FC	901128	TN2	3 900,00 €	4 200,00 €	
Relations internationales et diplomatie RID	FC	901128	TN2	3 900,00 €	4 200,00 €	
Gestion de programmes internationaux GPI-ING	FC	901128	TN2	3 900,00 €	4 200,00 €	
Intelligence stratégique et Risques internationaux ISRI	FC	901128	TN2	3 900,00 €	4 200,00 €	
Non prise en charge par une structure tiers	FC	901128	TN2	1 950,00 €	2 100,00 €	réduction de 50% sur demande de l'intéressé

Conseil de la Faculté de Droit du 10 avril 2017

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

FDV et autres diplômes

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018	Observations
DU Ecole de droit de Lyon à distance	FI	901127		1 300,00 €	1 300,00 €	1ère année/Tarif augmenté en 2016
(ex DU professionnels du droit à distance)						
DU Ecole de droit de Lyon	FC	901128	TN1	3 500,00 €	3 745,00 €	(+7%)
DU préparation aux études de droit en français Etudiants Lyon3 à distance	FI	901127		350,00 €	375,00 €	Pour les étudiants inscrits dans un diplôme délocalisé de Lyon 3 (+7%)
DU préparation aux études de droit en français Etudiants hors Lyon3 à distance	FI	901127		950,00 €	1 050,00 €	Pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits dans une Université étrangère et n'ayant aucun inscription à Lyon3 (+10,5%)
Certification C2i niveau 2 Métiers du Droit						gratuit pour les étudiants inscrits durant l'année en cours à l'Université Lyon 3 50€ pour les étudiants inscrits durant l'année en cours dans une autre Université 400 € pour les autres

DU Droit Notarial international			TN2	3 500,00 €	3 500,00 €	1ère année DI versés au CNPF
			TN2	3 500,00 €	3 500,00 €	2ème année DI versés au CNPF
DU religion, liberté religieuse et laïcite				1 500,00 €	1 500,00 €	Tarifs réduits pour les étudiants de Lyon 3 et de l'Université catholique : 900,00 € Tarif FC par module : 350€ Tarif auditeur libre par module : 250 € Tarif étudiants par module : 125 € **DI perçus par l'Université catholique**

TARIFS DES DIPLÔMES d'UNIVERSITES ET PREPARATIONS DE LA FACULTE DE DROIT - Centre de Responsabilité 901
(autres que les diplômes nationaux en formation initiale en présentiel)

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

LLM

DIPLÔME		service opérationnel	Tarif national	DROITS DE SCOLARITE 2016/2017 (part Faculté de droit)	TARIFS PROPOSES 2017/2018
DU LLM in International and European Business Law présentiel	FI	901127	TN1	5 000,00 €	5 000,00 €
DU LLM in International and European Business	FI	901127	TN1	10 000,00 €	10 000,00 €
modules	FI	901127		2 000,00 €	2 000,00 €
DU Postgraduate Diploma in International and European Business Law présentiel					

versement d'un acompte non remboursable de 20% à la réception de la lettre de confirmation d'admission

lté de Droit du 10 avril 2017

Observations
1 semestre
1 année
cours de 18 heures
Gratuit pour les étudiants d'échange préalablement inscrits en DEUF ou DU LLM (1 semestre)

TARIFS DES FORMATIONS NON DIPLOMANTES HORS INSTITUTS

Propositions pour l'année universitaire 2017/2018

DIPLÔME	service opérationnel	TARIFS 2016/2017 (part Faculté de droit)
Formations non diplômantes sur mesure mises en place par le service de la formation permanente (URSSAF, ORPI immobilier …) et débutant en mars 2017	901128	Tarif des formations non diplômantes sur mesure : 1 500€ HT la journée : soit un seul versement effectué par la structure cliente, soit plusieurs versements effectués par les stagiaires au prorata de leur nombre. (pour l'année 2016.2017, à faire voter au CF du 10.04.2017)
Manifestations ponctuelles **Petits déjeuners de formation**	901128	100€ pour 1 petit déjeuner 175€ pour 2 petits déjeuners 250€ pour 3 petits déjeuners Ces tarifs dégressifs s'entendent dans les cas où une même personne s'inscrit à 2 ou 3 petits déjeuners différents et dans le cas où plusieurs collaborateurs d'une même structure (cabinet d'avocats, étude notariale, agence immobilière…) s'inscrivent à 2 ou 3 petits déjeuners, qu'ils soient identiques ou différents.

TARIFS PROPOSES 2017/2018
Tarif des formations non diplômantes sur mesure : 1 500€ HT la journée : soit un seul versement effectué par la structure cliente, soit plusieurs versements effectués par les stagiaires au prorata de leur nombre.
100€ pour 1 petit déjeuner 175€ pour 2 petits déjeuners 250€ pour 3 petits déjeuners A partir du 4ème petit déjeuner 75,00 euros par petit déjeuner Ces tarifs dégressifs s'entendent dans les cas où une même personne s'inscrit à 2 ou 3 petits déjeuners différents et dans le cas où plusieurs collaborateurs d'une même structure (cabinet d'avocats, étude notariale, agence immobilière…) s'inscrivent à 2 ou 3 petits déjeuners, qu'ils soient identiques ou différents.

Projet de délibération, tarif des DU de droit étranger, boursiers – IDCEL, année 2017.2018

- Pour les étudiants non boursiers : TN1 + 296€

- Pour les étudiants boursiers justifiant d'une inscription principale sur un diplôme national (DN) : TN1 + 148€ (soit ½ tarif)

Formation

CPOM et EPRD : conséquences pratiques des décrets de la loi ASV 2015

La loi ASV de décembre 2015 (et ses récents décrets d'applications) modifie en profondeur le paradigme structurant des relations entre Autorités de Tutelles et gestionnaires d'ESSMS. Cette réforme introduit de nouveaux concepts de gestion et prône l'inversion de la logique budgétaire.

Elle suppose aussi une mutation des systèmes d'information et modes d'organisation des cadres départementaux et des gestionnaires d'ESSMS, et ce, **dès 2017,** au travers notamment de la généralisation des CPOM et l'introduction de l'EPRD pour **les EHPAD et les ESSMS mentionnés au 2°, 5° et 7° du CASF.**

L'IFROSS propose deux journées pédagogiques pratiques précisant les enjeux et changements liés aux CPOM et à la généralisation de l'EPRD. La formation a été conçue par **Hervé ELLUL, Expert-comptable, Groupe ACTICONSEIL, Professeur associé à l'IFROSS.**

Public visé: Cadres et agents de Conseils Départementaux (et métropoles) chargés de tarification, contrôleurs, etc., Cadres gestionnaires, DAF, contrôleur de gestion, comptables d'ESSM, et Juristes spécialisés dans le secteur des ESMS.

La formation sera organisée par groupes de 15 personnes maximum. La formation peut inclure au choix une seule ou les deux journées du programme.

Contenu de la formation :

Prérequis : connaissance des mécanismes fondamentaux de la comptabilité

- **Le CPOM : méthodologie et enjeux et la contractualisation** 1 jour (7 heures)
    - Objectifs de la généralisation
    - Avantages / inconvénients du CPOM
    - Diagnostic économique et financier préalable
    - Offre nouvelle de services
    - Les fiches actions
    - Le suivi du CPOM
- **L'EPRD pour les ESSMS** 1 jour (7 heures)
    - Finalité de l'EPRD
    - Périmètre et contenu de l'EPRD (secteurs public et privé)
    - Nouvelles règles d'équilibre de l'EPRD
    - Nouvelle procédure d'approbation et destinataires de l'EPRD
    - Nouveaux (et anciens) concepts comptables et financiers issus de l'EPRD
    - La compréhension des maquettes

Intervenants :

Cette formation a été conçue et sera animée par l'équipe pédagogique de l'IFROSS et des intervenants spécialisés dans le secteur des ESSMS du Groupe ACTICONSEIL.

Dates :

Première session : 16 et 17 mai 2017

Deuxième session : 30 et 31 mai 2018

Lieu : IFROSS Université de Lyon III 18 rue de Chevreul 69007 Lyon

Cout : 300 € par participant et par journée

Bulletin d'inscription à retourner :

Délibération n° D2017-06-18-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu la délibération n° 2015-07-10-ins du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2015-07-11-ins du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de Mme directrice des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Décide

- Article 1er : d'accepter le don de 2 400 € de la « Société Stylistique Anglaise » versé à l'université Jean Moulin, dans le cadre de la publication d'une revue paraissant sous format papier.

- Article 2 : Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2017-06-19-Acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 20 juin 2017

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
Vu la délibération n° D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur ;
Vu la délibération n° 2016-05-04-Ins attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin réuni le 17 mai 2016 ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
N°17-CC-223	CNRS-INIST	Modalités relatives à l'attribution par l'INIST CNRS d'identifiants d'objets numériques (DOI) s'appliquant à des données scientifiques produites par l'UJM ou par d'autres producteurs de données pour lesquels l'UJM est mandatée
N°17-cc-225	ORPI	Convention relative à la mise en place par l'UJM de 2 journées de formation destinée aux agents immobiliers, l'une le 21 mars "Securiser le processus de vente" et l'autre le 31 mars "Commercialisation d'un immeuble". Ces journées de formation se passent dans les locaux de l'UJM
N°17-cc-319	NUITS METIS	Convention de partenariat afin de contractualiser la tenue d'un concert donné par DUO SOLEIL METIS à l'UJM le 06 /06/17
N°17-CC-333	Académie musicale NOVA	Convention de partenariat portant sur les conditions dans lesquelles l'UJM et NOVA assureront la coproduction et organiseront la coordination des Rencontres Musicales Lyon3 2017, Master Classes et Concerts autour de l'œuvre de Cosi Fan Tutte
N°17-CC-353	AJ Partenaires	Dans le cadre des conventions industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE), financées par le MESR et gérées par l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT), les parties conviennent de collaborer aux travaux de recherche relatifs "à l'égalité de créanciers en droit des entreprises en difficulté" confiés par l'entreprise à Douglas DEBOST, salarié-doctorant au sein de l'entreprise.
N°17-CC-361	Université de Lyon	Conditions de reversement par l'Université Jean Moulin à l'UDL du financement attribué dans le cadre de l'abonnement aux bouquets de revues CAIRN de 2017 à 2019
N°17-364	ESPE UCBL 1	HEQTD effectuées par Enseignants de l'ESPE - 2013-2014
N°17-365	ESPE UCBL 1	HEQTD effectuées par Enseignants de l'ESPE - 2014-2015

N°17-366	ESPE UCBL 1	HEQTD effectuées par Enseignants de l'ESPE - 2015-2016
N°16-CC-367	Collège de France	Don d'ouvrages et de revues du Collège de France au SCD de l'UJM d'un fonds d'ouvrages et de périodiques en double dans les collections indianistes du Collège de France.

Lyon, le 26 juin 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET